



Madame Ida NEL
Présidente
Mayotte Channel Gateway SAS
Port de Longoni
B.P. 553 - Kawéni
97600 MAMOUDZOL

Montreuil, le 09 novembre 2017

N/Réf. : 17/541

Madame la Présidente,

La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. vient de prendre connaissance du courrier remis en main propre aux salariés grévistes de MCG.

Tout d'abord, nous vous rappelons que le droit de grève est un droit individuel, universel et inaliénable, donc les sommations proférées pour que les salariés reprennent le travail sont totalement illégales et nous vous alertons que nous resterons vigilants à ce qu'aucune entrave au droit de grève ou discrimination n'ait lieu envers les salariés concernés.

En réponse aux différents arguments que vous avancez dans le courrier, nous trouvons cela totalement malhonnête de votre part.

Dès 2013, vous avez été alertée de dysfonctionnements dans le respect des acquis et l'application de la Convention Collective Nationale Unifiée.

A plusieurs reprises nos Camarades ont dû se mettre en grève pour tenter d'ouvrir de réelles négociations afin de régulariser les problématiques.

Malgré cela, des problèmes persistent.

De plus, vous tentez de contourner la loi en créant une société de manutention (Manuport) dont MCG est actionnaire, ce qui crée un conflit d'intérêt du fait du statut de MCG en tant que délégataire de la gestion du port de Longoni.

.../...

Adresser le courrier à :

Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. Case 424 - 93514 Montreuil Cedex

Téléphone 01 55 82 89 30 - Fax 01 55 82 89 29 - Mail : contact@portsetdocks.org

CCP Fédération Ports et Docks 2061 76 K Paris

Nous vous rappelons que la Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. s'est déplacée à Mayotte en février dernier afin d'essayer d'apporter une aide pour trouver une solution pérenne à ces différents conflits, mais vous avez refusé de nous rencontrer.

Force est donc de constater que nous ne pouvons considérer que les dispositions des articles 36 et 37 de la DSP que vous mentionnez ont été respectés.

Face à ce constat, nous vous demandons à nouveau d'ouvrir de véritables négociations sur l'ensemble des sujets, qui pour nos Camarades restent à ce jour encore en suspens.

Nous pensons que l'activité du port de Longoni est essentielle au développement de l'île de Mayotte. Mais cela ne pourra se faire que dans l'intérêt de tous.

Nous vous alertons que si vous tentez d'appliquer les menaces contenues dans ces courriers, c'est l'ensemble des ports français qui réagira en solidarité avec nos Camarades.

La Fédération vous informe qu'elle est de nouveau prête à se déplacer et à participer à une négociation qui permette d'apporter des solutions pérennes à l'ensemble des problématiques.

Espérant que vous prendrez la mesure de notre mécontentement face à un tel courrier qui, au final, ne règlera rien sinon de démontrer une mauvaise foi de votre part.

Recevez, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général Adjoint

A. TETARD

Po 